



PREFET DE L'ALLIER

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Numéro spécial**

**Du 29 septembre 2015**

**Edité le 29 septembre 2015**

**2, rue Michel de l'Hospital – BP 1649 – 03016 MOULINS Cedex**  
Téléphone : 04.70.48.30.00 – Télécopie : 04.70.20.57.72  
Courriel : [prefecture@allier.gouv.fr](mailto:prefecture@allier.gouv.fr)

## SOMMAIRE

### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

#### **Service : Hébergement Logement et Protection des Personnes Vulnérables**

- Extrait de l'Arrêté n° 2295/2015 fixant la liste départementale des services, personnes physiques et des préposés aux établissements publics, mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales, visés aux articles L.471-2, L.474-1 et R.472-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles annule et remplace l'arrêté n° 990/2015 du 30 mars 2015.....3
- Extrait de l'arrêté préfectoral modificatif n° 2427/2015 du 25 septembre 2015 portant composition de la commission de médiation du département de l'Allier..... 7

### **ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND**

#### **Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Allier**

- Extrait de l'arrêté n° 2273-2015 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de recettes et dépenses imputées au titre du Ministère de l'Éducation Nationale.....10

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Service : Hébergement Logement et Protection des Personnes Vulnérables**

- Extrait de l'Arrêté n° 2295/2015 fixant la liste départementale des services, personnes physiques et des préposés aux établissements publics, mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales, visés aux articles L.471-2, L.474-1 et R.472-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles annule et remplace l'arrêté n° 990/2015 du 30 mars 2015.

**ARTICLE 1** – La liste des personnels habilités pour être désignés en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de l'Allier :

1 – En qualité de services :

L'association ATNA – 2 rue du Ressort – 63100 CLERMONT FERRAND dont les antennes de l'Allier sont situées :

21 rue d'Alsace – BP 2243 – 03202 VICHY cedex

1 rue Pierre Brossolette – BP 1212 – 03104 MONTLUCON cedex

La Croix Marine de l'Allier – 15 rue Charles Rispal - BP 821 – 03008 MOULINS cedex

L'Union Départementale des Associations Familiales – 19 rue de Villars – BP 546 – 03005 MOULINS cedex

2 – En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

Madame Claudine AUBERT – 6 route de Villefranche d'Allier – 03170 BEZENET

Madame Sylvie BENOIT – "Les Renauds" – 03430 PARAY LE FRESIL

Madame Sophie BOUTONNAT – 12 avenue Jean Jaurès – 03800 GANNAT

Monsieur Jean-Pierre BOUYON – Rue de Montouyol – 63120 COURPIERE

Monsieur Jean-Marc CAMPREDON – 18 rue du Stade – 03800 GANNAT sur le

ressort du tribunal d'instance de Vichy uniquement

Monsieur Laurent CHALARD – 13 rue de la Raynaude – 63260 EFFIAT

Monsieur Gérard CHARDIN – 21 route de Gannat – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER

Madame Nicole CHARDIN – 21 route de Gannat – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER  
dans la limite de 10 mesures maximum

Madame Dorothee CHIFFLOT D'ALLAINES - BP 60422 - 03004 MOULINS cedex

Madame Fabienne COLANGE BESSE – 74 rue du Rassat – 63000 CLERMONT FERRAND

Madame Martine COMBEAU – 15 rue des Chatonnières – 03430 COSNE D'ALLIER

Madame Sophie DAJOUX - "Village Marin" – 03120 LAPALISSE

Monsieur Patrice DUBOST – 12 rue des Fauvettes – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER

Madame Anne-Laurence EYHERAGUIBEL – 40 Route de Linard – 03800 SAINT BONNET DE ROCHEFORT

Madame Nicole FOURNIER TABUTIN – BP 50831 – 03008 MOULINS

Madame Marie-Claude GOUJOUX – 2 rue de la Poste – 03110 SAINT REMY EN ROLLAT

Madame Monique HERMILLE – "Le Moulin Bas" – 63720 MARTRES SUR MORGE

Madame Marie-Lionelle JOURDAIN – 15 chemin de Coursier – 03380 QUINSSAINES

Madame Josette LAVEDIOT – 4 rue du Chirot – 03140 CHANTELLE

Madame Stéphanie LEVALLOIS - "Les Pins" – 03240 TRONGET

Madame Michèle MUNOZ – 24 lotissement des Guynames – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER

Madame Myriam MUSELIER – 10 rue des Jardins – 63400 SAINT MYON

Madame Isabelle PARNIERE – 25 rue du Moulin – 03300 CREUZIER LE VIEUX

Monsieur Frédéric PERRIER – 74 rue du Rassat – 63000 CLERMONT FERRAND

Monsieur Luc Antoine REGARD – 28 rue du Maréchal Foch – 03200 VICHY sur le ressort du tribunal d'instance de Vichy uniquement

Monsieur Denis RIBEYROLLES – 12 bis rue du Lilas "Pontmort" 63200 CELLULE

Madame Sandrine ROBERT – 15 chemin du château de la Pause – 63200 PESSAT VILLENEUVE

Madame Eve ROCHER LEGROS – BP 3 – 03440 SAINT HILAIRE sur le ressort du tribunal d'instance de Moulins uniquement

Monsieur Laurent SCHOONBAERT - "Le Champ Périot" 58240 LIVRY

Madame Marie-Claude STROBEL – 11 rue Gravier – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER

Madame Dominique VOELTZEL – 50 rue de Strasbourg – 03200 VICHY

3 – En qualité de préposés d'établissements :

Madame Christine BOYER-TIAUD

Maison de Retraite de Chantelle – 18 place de la Chaume – 03140 CHANTELLE

Madame Martine DELORT

Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental – 6 bis rue du Pavé – 03360 AINAY LE CHATEAU

Centre Hospitalier – 16 rue Voltaire – 03310 NERIS LES BAINS

Madame Patricia GILLARD

Maison de Retraite de Cusset – BP 302 – 03306 CUSSET cedex

Maison de Retraite de Lapalisse – avenue du 8 Mai 1945 – 03120 LAPALISSE

Maison de Retraite de Gayette – 03150 MONTOLDRE

Maison de Retraite de Saint Gérard le Puy – Rue Roger Besson – 03150 SAINT GERAND LE PUY

Monsieur Philippe GLOMOT

Centre Hospitalier de Montluçon – 18 avenue du 8 Mai 1945 – BP 1148 – 03113 MONTLUÇON cedex

Madame Isabelle KOUSKOUS

Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure – 10 avenue du Général de Gaulle – BP 609 – 03006 MOULINS cedex

Maison de Retraite "La Vigne au Bois" – 03350 CERILLY

EHPAD "L'Aumance" – Rue de l'Aumance – 03430 COSNE D'ALLIER

EHPAD "La Charmille" – 15 Rue du Stade – 03240 LE MONTET

Madame Christine LE CLECH

Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental – 6 bis rue du Pavé – 03360 AINAY LE CHATEAU

Centre Hospitalier – 16 rue Voltaire – 03310 NERIS LES BAINS

Madame Céline LEMAIRE

Centre Hospitalier d'Yzeure – Route de Gennetines – 03400 YZEURE

Maison d'Accueil Spécialisée – 6 rue des Lilas – 03400 YZEURE

Madame Marie-Hélène LIVROZET

Centre Hospitalier d'Yzeure – Route de Gennetines – 03400 YZEURE

Maison d'Accueil Spécialisée – 6 rue des Lilas – 03400 YZEURE

Madame Murielle MONTEL

EHPAD François Mitterrand – 1 avenue de la République – 03800 GANNAT

Madame Chantal OCKMAN

Centre Hospitalier de Moulins Yzeure – 10 avenue du Général de Gaulle – BP 609 – 03006 MOULINS cedex

Centre Hospitalier Jacques Lacarin – Boulevard Denière – BP 2757 – 03207 VICHY cedex

Madame Anne-Lise PARÉ

Centre Hospitalier de Bourbon l'Archambault – Gautrinière – 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

Madame Martine PEREZ-CHAZE

EHPAD François Mitterrand – 1 avenue de la République – 03800 GANNAT

Madame Véronique POIRON

Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure – 10 avenue du Général de Gaulle – BP 609 – 03006 MOULINS cedex

EHPAD "Soleil Couchant" – 48 rue de Paulat – 03320 LURCY LEVIS

ARTICLE 2 – La liste des personnes habilitées à être désignées au titre de l'article L.471-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre des mesures d'accompagnement judiciaire, versées aux adultes, est ainsi fixée :

En qualité de services :

L'Association ATNA – 2 rue du Ressort – 63100 CLERMONT FERRAND dont les antennes de l'Allier sont situées :

21 rue d'Alsace – BP 2243 – 03202 VICHY cedex

1 rue Pierre Brossolette – BP 1212 – 03104 MONTLUCON cedex

La Croix Marine de l'Allier – 15 rue Charles Rispal - BP 821 – 03008 MOULINS cedex

L'Union Départementale des Associations Familiales – 19 rue de Villars – BP 546 – 03005 MOULINS cedex

ARTICLE 3 – La liste des services habilités pour être désignés par les magistrats en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de l'Allier :

L'Union Départementale des Associations Familiales – 19 rue de Villars – BP 546 – 03005 MOULINS cedex

ARTICLE 4 – Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

Aux intéressés ;

Au procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Moulins ;

Au procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Cusset ;

Au procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Montluçon ;

Aux juges des enfants du Tribunal de Grande Instance de Moulins ;

Aux juges des tutelles du Tribunal d'Instance de Moulins ;

Aux juges des tutelles du Tribunal d'Instance de Montluçon ;

Aux juges des tutelles du Tribunal d'Instance de Vichy.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de l'Allier, d'un recours hiérarchique devant le Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction

Publique dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif – 6 cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND cedex 01, également dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

ARTICLE 6 – L'arrêté préfectoral n° 990/2015 du 30 mars 2015 est abrogé.

Fait à Moulins le 11 septembre 2015

Le préfet

**- Extrait de l'arrêté préfectoral modificatif n° 2427/2015 du 25 septembre 2015 portant composition de la commission de médiation du département de l'Allier**

ARTICLE 1 – L'article 1<sup>er</sup> relatif à la composition de la commission de médiation est modifié ainsi qu'il suit :

Personnalité qualifiée assurant la présidence (désignée par le Préfet)

- M. Jean-Pierre BLANC, Directeur Départemental de l'Equipement, en retraite

1/ Trois représentants de l'Etat (désignés par le préfet)

□ Titulaires :

- Mme Brigitte ALLAVENA, Chargée de Mission pour les Politiques Interministérielles, l'Emploi et l'Insertion à la Préfecture de l'Allier
- M. Alain CROMBEZ, Chef du Service Logement et Construction Durable à la Direction Départementale des Territoires de l'Allier
- Mme Myriam JAMET-STRICHER, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier

□ Suppléants :

- M. Jean-Luc GALLAND, Coordinateur Général des Missions, Développement Local et Suivi Budgétaire des Politiques d'Intervention de l'Etat à la Préfecture de l'Allier
- Mme Martine MAKOWSKI, Adjointe au Chef du bureau Aides à l'Habitat au Service Logement et Construction Durable à la Direction Départementale des Territoires de l'Allier
- Mme Martine MARCHAND, Chargée de la Commission de Coordination de Prévention des Expulsions Locatives, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier

2/ Trois représentants des collectivités territoriales

a) Un représentant du Département (désigné par le Conseil Départemental)

□ Titulaire :

- Mme Annie CORNE, Conseillère Départementale

□ Suppléante :

- Mme Nicole TABUTIN, Conseillère Départementale

b) Deux représentants des communes (désignés par l'Association des Maires du département)

□ Titulaires :

- M. Guy LABBE, Maire du Donjon

- Mme Dominique LEGRAND, Adjointe au Maire de Moulins

□ Suppléants :

- M. Alain DENIZOT, Maire d'Avermes

- M. Daniel RONDET, Maire de Coulevre.

3/ Représentants des organismes bailleurs, des organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale

a) Un représentant des organismes HLM ou des SEM (désigné par le Préfet)

□ Titulaire :

- Mme Hélène CHESSEL, Directeur Général de l'OPH Moulins Habitat

□ Suppléants :

- M. Hugues MARCAUD, Directeur Général de l'OPH Allier Habitat

- Mme Judith CROUZERY, Chef de Service du Pôle Redéploiement Locatif et Commercial à l'OPH Moulins Habitat

- Mme Frédérique ETIENNE, Directrice de la Gestion Locative et du Contentieux à l'OPH Allier Habitat

- Mme Amélie GILBERT BONAVERA, Conseillère Sociale à l'OPH Allier Habitat.

b) Un représentant d'organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréées au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative ou de gestion locative sociale (désigné par le Préfet)

□ Titulaire :



- M. Yannick LUCOT, Directeur Général de Viltails.

□ Suppléante :

- Mme Maryline MIEUDONNET, Directrice de la Résidence Sociale Le Tremplin.

c) Un représentant des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale (désigné par le Préfet)

□ Titulaire :

- Mme Monique DOS SANTOS, Directrice du Pôle Logement et Hébergement de l'Association Nationale d'Entraide des Femmes (ANEF).

□ Suppléant :

- M. Jean DALBERA, Président de l'association de Gestion Albert Thomas (AGAT).

4/ Représentants des associations de locataires et des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées oeuvrant dans le département

a) Un représentant d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation (désigné par le Préfet)

□ Titulaire :

- M. Gilles AVELIN, représentant la Confédération Nationale du Logement (CNL)

□ Suppléants :

- M. Jacques LACHAIZE, représentant l'Association Force Ouvrière de Consommateurs (AFOC)

- M. Philippe DENIZOT, représentant la Confédération Nationale du Logement (CNL)

b) Deux représentants des associations et organisations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées (désignés par le Préfet)

□ Titulaires :

- M. Alain VOISIN, représentant l'association Habitat et Humanisme

- M. Frédéric LAURENT, représentant l'association Partage et Travail

□ Suppléants :

- M. Dominique BAGUET, administrateur de l'UDAF

- Mme Delphine BESSON, représentant l'association Partage et Travail

ARTICLE 2 – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2 169/2014 du 11 septembre 2014

demeurent inchangées.

**ARTICLE 3** – Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier et la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Le Préfet  
**Signé**  
Arnaud COCHET

## **ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND**

### **Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier**

Extrait de l'arrêté n° 2273-2015 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de recettes et dépenses imputées au titre du Ministère de l'Education Nationale

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie DERRIAZ, subdélégation de signature est donné aux personnes ci-dessus désignées à l'effet de signer les actes énumérés à l'arrêté préfectoral n° 1696-2015 du 30 juin 2015.

Mme Marylène BLONDEAU, Secrétaire Générale à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marylène BLONDEAU :

Madame Hadda BELHADJ, chef de la Division des Affaires Générales Intérieures et de la Réglementation.

Madame Céline BONNET, SAENES à la Division des Affaires Générales Intérieures et de la Réglementation.

**Article 2** : Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Allier et Mme la Secrétaire Générale de la DSDEN de l'Allier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Moulins, le 10 septembre 2015

La Directrice Académique,

**Signé**  
**Annie DERRIAZ**